

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 avril à 20 heures, le conseil municipal de Tréguennec légalement convoqué le 3 avril 2017 s'est réuni en séance, sous la présidence de Monsieur Claude BOUCHER, Maire de Tréguennec,

Étaient présents : M. XUEREB Jean-Jacques, M. CARVAL David, Mme VOISARD Béatrice, M. CLECH Bruno, M. LE CORRE Pierre, M. MAO Jean-Daniel, M. JAOUEN Raymond.

Absents excusés : M. TANGUY Florian qui donne pouvoir à M. CARVAL David, M. DURAND Rémy qui donne pouvoir à M. XUEREB Jean-Jacques et M. MOREL Stéphane qui donne pouvoir à M. JAOUEN Raymond.

Secrétaire de séance : M. CLECH Bruno

Le Conseil approuve par 11 voix le compte rendu de la réunion du 17 mars 2017.

2017-07 - COMPTES DE GESTION 2016 DES BUDGETS COMMUNE, CAMPING, SPANC ET CCAS

M. le Maire présente au Conseil municipal les Comptes de Gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes Camping, SPANC et CCAS, établis par la Trésorerie de Pont-l'Abbé.

Ces comptes ont été rapprochés en écritures des comptes administratifs respectifs et sont conformes en tous points.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2016 du budget principal et des annexes Camping, SPANC et CCAS
- **AUTORISE** le maire à signer ces Comptes de Gestion.

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-08 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Jaouen, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Commune de 2016, qui s'établit ainsi :

Budget Commune 2016	Investissement	Fonctionnement
Recettes	275 888.29 €	587 644.21 €
Dépenses	46 004,55 €	561 726.01 €
Résultat	229 883.74 €	25 918.19 €
Reprise excédent 2015	60 084.29 €	57 929.39 €
Résultat de clôture 2016	289 968,03 €	83 847,59 €.
Restes à réaliser dépenses	36 548,40 €	
TOTAL CUMULÉ	337 267.22 €	

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif du budget Commune de 2016.

10 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-09 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET CAMPING

Sous la présidence de Monsieur Raymond Jaouen, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Camping de 2016, qui s'établit ainsi :

Budget Camping 2016	Recettes	Dépenses
Investissement		
Fonctionnement	27 521.01 €	17 862,52 €
Résultat	9 658.49 €	
Reprise résultats 2015	14 432.85 €	
Résultat de clôture 2016	24 091,34 €	

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif du budget Camping de 2016.

10 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET SPANC

Sous la présidence de Monsieur Raymond Jaouen, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget SPANC de 2016, qui s'établit ainsi :

Budget SPANC 2016	Recettes	Dépenses
Investissement		
Fonctionnement	2 651,67 €	492,41 €
Résultat	2 159.26 €	
Reprise résultats 2015	2 488.51 €	
Résultat de clôture 2016	4 647.77	

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif du budget SPANC de 2016.

10 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-11 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU CCAS

Sous la présidence de Monsieur Raymond Jaouen, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget CCAS de 2016, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2015 : 2 129,91 €

Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire : 2 129,91 €

d'où un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 0,00 €.

Budget dissous au 31/12/2015 et intégré au budget principal pour 2129,91 €

Budget CCAS 2016	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Résultat	0.00 €	

Reprise résultats 2015	2 129,91 €	
Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire		2 129,91 €
Résultat de clôture 2016	0.00 €	0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif du budget CCAS de 2016.

10 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-12 - Affectation du résultat d'exploitation du budget Commune 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif 2016 du budget Commune présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de **83 847,59 €**
- Un excédent cumulé d'investissement de **289 968,03 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'affecter la somme de 83 847,59 € au R 002 «résultat de fonctionnement reporté »
- d'affecter la somme de 289 968,03 € au R 001 «résultat d'investissement reporté ».

2017-13 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – CAMPING

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif 2016 du budget Camping présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de **24 091,34 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE de reporter l'excédent du fonctionnement au R 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-14 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – SPANC

Les Membres du Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif du S.P.A.N.C. de l'exercice 2016,
 Considérant le compte de gestion du receveur conforme,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **4 647,77 €**.
 Constatant que l'investissement de l'exercice 2016 est nul,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE de reporter le résultat cumulé à l'article R 002 "Résultat de fonctionnement

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-15 TAUX IMPOSITION 2017 :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition à appliquer pour l'année 2017 et propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016, soit :

TAXES	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	13,25 %	13,25 %
Taxe foncière bâti	18,14 %	18,14 %
Taxe foncière non bâti	45,64 %	45,64 %

Le produit fiscal escompté pour 2017 s'élève à **143 813.00 €**

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-16 BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE, CAMPING ET SPANC

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la Commune et les budgets annexes de la manière suivante :

Budget primitif Commune 2017

Libellé	Montant	Libellé	Montant
Charges à caractère général	158 949.59	Résultat de fonctionnement reporté	83 847.59
Charges de personnel et frais assimilés	175 081.00	Atténuations de charges	27 935.00
		Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000.00
Dépenses imprévues	30 000.00	Produits des services, domaines et ventes	28 100.00
Opé. d'ordre entre sections		Impôts et taxes	170 000.00
Autres charges de gestion courante	48 300.00	Dotations, subventions et participations	75 448.00
Charges financières	2 000.00	Autres produits de gestion courante	18 000.00
Total	414 330.59	Total	414 330.59

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Emprunts et dettes assimilées	434.55	Solde d'exécution reporté	289 968.03
Immobilisations incorporelles	5 410.80	Dotations, fonds divers et réserves	11 846.82
Immobilisations corporelles	239 244.50	Subventions d'investissement	15 823.00

Immobilisations en cours	5 000.00		
Dépenses imprévues	20 000.00		
opérations d'ordre de transfert entre section	11 000.00		
Restes à réaliser 2016	36 548.00		
Total	317 637.85	Total	317 637.85

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2017 de la Commune.

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

Budget primitif Camping 2016

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Charges à caractère général	16 100.00	Résultat de fonctionnement reporté	24 091,34
Charges de personnel et frais assimilés	14 000,00	Vente de produits fabriqués	24 000,00
Autres charges de gestion courante	18 000,00	Autres produits de gestion courante	8,66
TOTAL	48 100,00	TOTAL	48 100,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2017 du Camping :

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

Budget primitif du SPANC 2017

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Dépenses imprévues	360,00	excédents de fonctionnement	4 647,77
Sous-traitance générale	4 800,00	Prestations de services	512,23
TOTAL	5 160,00	TOTAL	5 160,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2017 du SPANC.

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-17 – TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Lors de l'inventaire de l'état de circulation et d'écoulement des eaux pluviales, des voies communales et des chemins ruraux, la commission d'urbanisme, la voirie lors de la séance du 31 mars 2017 a examiné l'état de la voirie communale et les chemins ruraux et propose pour l'année 2016 les travaux suivant :

Travaux de curage :

Route de Kervillic, (100 mètres)

Kersugal vian (100 mètres)

Busage :

Kervillic (10 mètres), Kerlaz (4 mètres)

Chemin de Quelornet (6 mètres)

Revêtement bicouche :

Chemin de la palue de Kerguellec (1 200 m²)

Chemin de Quelornet (niveau du bois) (200 m²)

Remploi (3 tonnes) :

Carrefour de Quelornet vers Kerbasquet,

Kersaux route de Tréogat,

Route Kerguellec vers Kersaux

Roz ar C'Hastell

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise monsieur le Maire ou son représentant à lancer un appel d'offres pour les travaux de réfection et d'aménagement de voirie 2017.

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-18 DELIBERATION CADRE FCTVA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en comptabilité, toute dépense inférieure à un montant de 500 € TTC doit être imputée en section de fonctionnement et n'est donc pas de ce fait, éligible au FCTVA.

Il informe que depuis un arrêté du 26 octobre 2001 explicité par une circulaire du 26 février 2002, les communes peuvent prendre une délibération de principe (ou cadre) pour faire figurer des types de bien meubles d'une valeur inférieure à 500 TTC sur une nomenclature fixant la liste des biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC, biens constituant des immobilisations par nature (donc entrant dans le patrimoine des collectivités) et par conséquent imputables en section d'investissement et de ce fait éligibles au FCTVA.

Il convient toutefois que ces biens revêtent un caractère de durabilité suffisant.

Cette liste est présentée par rubrique (7 au total), rubrique dont le contenu peut être complété chaque année par le Conseil.

Il précise enfin que cette délibération doit être prise chaque année.

Proposition de liste :**1 - Administration et services généraux**

Echelles, escabeaux, cafetière, machine à laver, sèche-linge, étagères, chariots, portes déclassées, tréteaux, téléphone, vitrine, store, placard, rampe d'accès, aspirateur, matériel informatique

2 - Enseignement et formation

Ordinateur, moniteur, imprimante

3 - Culture

Appareil photo

4 - Hébergement, hôtellerie et restauration

Équipement de cuisine (gazinière, robots ménagers, four, mixeurs, batteurs, hotte aspirante, réfrigérateur), équipement VMC

5 - Voirie, réseaux divers

Panneaux de signalisation, de police, équipement pour raccordement aux réseaux, galets décoratifs, spots d'éclairage de monuments

6 - Services techniques, atelier, garage

Echelle, perceuse, petits outillages, échafaudage, tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, poste à souder, cric, scie, aménagement d'atelier (création de chape, mezzanine, ...)

7 - Sports, loisirs et tourisme

Filets de foot et tennis, jeux pour l'accueil périscolaire (de construction, d'éveil, de motricité)

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à imputer ces biens meubles d'un montant inférieur à 500 € en section d'investissement 2016 dans la limite des crédits prévus au budget.

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-19 - CONVENTION SDIS POUR LE POSTE DE SECOURS :

M. le Maire informe le conseil que la commune confie le poste de surveillance de baignade, basé à Kermabec à Tréguennec, au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Cette mission requiert la passation d'une convention entre la commune de Tréguennec et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère.

Pour l'ouverture du poste de secours du samedi 8 juillet au dimanche 27 août 2017 inclus pour la surveillance des baignades et activités nautiques qui procédera au recrutement des sapeurs-pompiers saisonniers nécessaires à l'exécution de cette mission conformément aux statuts en vigueur et au règlement intérieur du corps départemental des sapeurs-pompiers du Finistère.

Pour information, il est précisé que le coût de cette prestation comprenant les frais d'administration générale s'est élevé à 17 997,64 € pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation au maire pour signer cette convention entre la commune de Tréguennec et le SDIS 29 pour une surveillance de la plage de Kermabec de 13h00 à 19h00, du samedi 8 juillet au dimanche 27 août 2017 inclus.

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-20 ACHAT DIVERS EQUIPEMENTS

Le Maire propose d'acquérir divers équipements pour l'aire de jeux :

Jeu à ressorts écureuil

Offre de la société SEMIO : 2 090.40 € TTC

Offre de la société RECREAFRANCE : 2 106 € TTC

Table avec banc pour l'aire de jeux

Table plateau rallongé KGMat : 328.13 € TTC

Table plateau rallongé Discount Collectivités : 591.60 € TTC

Table plateau rallongé Leader Collectivités : 591.29 € TTC

Chariots pour le mobilier de la salle polyvalente

Chariot porte-chaises pliantes Manutan : 282.00 € TTC

Chariot porte-tables Manutan : 331.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande de ces équipements aux sociétés indiquées ci-dessous :

SEMIO : Jeu à ressorts écureuil - 2 090.40 € TTC

KGMAT : Table avec banc pour l'aire de jeux - 328.13 € TTC

MANUTAN : chariot porte-chaises pliantes - 282.00 € TTC, chariot porte-tables - 331.20 € TTC

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-21 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil retient les demandes de subventions reçues récemment :

Compte 6574 – Subventions 2017	
Bénéficiaires	Montants accordés
Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED)	80.00
Office central de coopération à l'école (OCCE)	1 600.00
Secours catholique	100.00
Secours Populaire Plonéour-Lanvern	200.00
Collège René Laennec Pont-l'Abbé (voyages 2 élèves)	100.00
Total	2 080,00

Après en avoir délibéré le conseil Municipal approuve ces propositions par :

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

2017-22 PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE D'EAU

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière pour une participation à un règlement de facture d'eau concernant une famille de Tréguennec, pour un montant de 406,21 €

Vu l'avis de la commission Action Sociale proposant une participation financière de 100 €, les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident d'accorder 100 € versés par mandat administratif à la SAUR.

11 voix Pour

0 voix contre

0 Abstention

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ La date du repas des anciens est fixée au dimanche 25 juin 2017 au restaurant le Toal Barz à Plonéour-Lanvern.

La séance est levée à 21 heures

**Le Maire,
Claude BOUCHER**